

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

Protection de la propriété industrielle et lutte contre la contrefaçon. Tel était le thème du déplacement au Maroc au début du mois de novembre d'une délégation d'une dizaine d'entreprises emmenée par l'Union des fabricants (Unifab), l'association française qui promeut la protection de la propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon. Ces entreprises ont pu sensibiliser leurs interlocuteurs marocains

(douanes, Institut de Criminalistique de la Gendarmerie Royale, Police judiciaire) à leurs problématiques et échanger tant avec les services de l'Ambassade qu'avec les experts de la CFCIM. En marge de cette mission d'entreprises, les directeurs généraux respectifs des offices français (INPI) et marocain (OMPIC) de la propriété industrielle ont tenu leur commission mixte annuelle. Le volet promotion de la propriété intellectuelle au service des entreprises sur les territoires africains était au centre des discussions de cette rencontre. Parmi les axes de coopération, les offices se sont entretenus sur le soutien à l'innovation et aux jeunes entreprises innovantes. Il a notamment été question du projet « Carrés des innovateurs » lancé le 25 avril 2019. Cette plateforme digitale a pour objectif de préserver les droits des entrepreneurs et de sécuriser leurs investissements en offrant des services simples, transparents et accessibles autour de la création d'entreprise, la promotion de la créativité, de l'innovation et de la propriété industrielle.

Cette commission mixte s'inscrit plus largement dans une stratégie commune des offices concernant l'Afrique. Ainsi, l'INPI et l'OMPIC souhaitent mutualiser leurs forces concernant l'appui à l'OAPI (Organisation africaine de la propriété industrielle) à travers le soutien de nos entreprises sur les territoires africains, mais également dans les synergies à mettre en place dans la lutte contre la contrefaçon. ▶

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

3,5 %

Le Projet de Loi de Finance prévoit un déficit budgétaire à hauteur de 3,5 % pour 2020

Tout en maintenant l'objectif d'un déficit budgétaire de 3 % du PIB à horizon 2021, le PLF vise un déficit intermédiaire de 3,5 % pour 2020 (contre 3,6 % escompté pour 2019). Pour ce faire, le gouvernement mise notamment sur la hausse des recettes fiscales (+14,9 % de recettes TVA) et douanières (+9 %). Le gouvernement prévoit également 3 Mds MAD de recettes issues des privatisations. L'emblématique hôtel Mamounia de Marrakech et la centrale électrique de Tahaddart (près d'Assilah) sont listés. Ces recettes supplémentaires permettraient de compenser la hausse de 3,7 % des dépenses du budget général de l'Etat, qui s'élèvent à 300 Mds MAD (hors comptes spéciaux du Trésor, amortissement de la dette publique et services de l'Etat gérés de manière autonome). Cette augmentation, portée par les hausses de 23,1 % des dépenses de personnel et de 7,0 % de matériel et dépenses diverses, est toutefois compensée par une diminution de 25,8 % des charges communes (compensation au gaz butane, retraites, prévoyance sociale...). Cependant, ces variations importantes s'expliquent essentiellement par la comptabilisation des cotisations de l'Etat au titre de la prévoyance sociale en tant que dépenses de personnel et non plus comme charges communes. Compte non tenu de ces cotisations, les dépenses de personnel augmentent de 6,7 %, du fait de la hausse des salaires accordée à l'issue du dialogue social du printemps dernier.

▶ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Budget de l'Etat : priorité au capital immatériel et au social

En lien avec les orientations royales, le capital immatériel est la priorité du gouvernement. Ainsi, plus de 30 % des dépenses du budget général de l'Etat seront consacrées, d'une part, à l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur (72,4 Mds MAD), d'autre part, à la santé (18,7 Mds MAD) – des budgets en hausse de respectivement de 16,75 % et 14,41 %.

A ce titre, le PLF prévoit la création de 20 000 postes budgétaires répartis entre le secteur de la santé (4 000 postes) et le ministère de l'Education nationale (16 000 postes). Le développement du préscolaire et le renforcement de la dimension professionnalisante de l'enseignement supérieur sont érigés en priorité. Pour la formation professionnelle, l'ouverture d'une nouvelle génération de 12 centres de formation appelés Cités Régionales

des Métiers et des Compétences est prévue pour 2021. Pour la santé, le gouvernement s'engage à la poursuite des actions engagées précédemment (généralisation du RAMED, extension des nouveaux CHU) et instaure l'exonération de la TVA sur les vaccins (taxés à 7 % précédemment).

Au-delà du capital immatériel, les efforts dans les secteurs sociaux seront poursuivis. Le salaire minimum augmentera à nouveau de 5 % au 1^{er} juillet 2020, au titre du dialogue social, suite à une première hausse de 5 % déjà en juillet 2019. En outre, le programme de réduction des disparités territoriales et sociales, ainsi que la 3^{ème} phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), initiés en 2017 et 2019, se poursuivront jusqu'en 2023.

▶ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Présentation de l'offre céréalière française au Maroc

Organisée par France Export Céréales (FEC), la présentation de l'offre céréalière française pour la nouvelle campagne de commercialisation 2019-20 a rassemblé plus de 280 opérateurs marocains auxquels s'est jointe une délégation française supérieure à 50 personnes représentant 35 sociétés. Depuis plus de 20 ans, la France est le premier fournisseur de blé tendre du Maroc et contribue également à ses approvisionnements en orge et ponctuellement en blé dur. Cette année, le Maroc annonce une récolte céréalière très moyenne de 5,18 Mt et devra, une nouvelle fois, faire appel au marché mondial. La France, de son côté, a moissonné la deuxième meilleure récolte de blé de son histoire.

Les interventions ont porté sur la très bonne qualité de la récolte française 2019, puis l'état des lieux et les perspectives du marché mondial. La séance s'est clôturée par une intervention de Madame Hélène LE GAL, Ambassadrice de France au Maroc, qui a su valoriser les actions que mène France Export Céréales au Maroc, tout en mettant en lumière l'excellence des relations diplomatiques mais aussi économiques entre les deux pays. Ce séminaire fut l'occasion également de mettre en avant la coopération technique menée par France Export Céréales au Maroc et en Afrique subsaharienne, que ce soit le démarrage en septembre 2019 de l'école professionnelle de boulangerie/viennoiserie ou encore la formation organisée et financée par FEC de 11 stagiaires meuniers provenant du Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, RDC et Mauritanie à l'école de meunerie de Casablanca.

► xavier.vant@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Déplacement au Maroc de Stephan Dubost, Secrétaire général adjoint du Sommet Afrique-France 2020



M. Stephan Dubost, Secrétaire général adjoint du Sommet Afrique-France 2020 sur la ville et les territoires durables

© Ambassade de France

Stephan Dubost, Secrétaire général adjoint du Sommet Afrique-France 2020 sur la ville et les territoires durables, s'est déplacé au Maroc du 28 au 31 octobre 2019 afin de présenter le Sommet, qui se tiendra à Bordeaux du 4 au 6 juin 2020, aux autorités publiques et entreprises marocaines. Sa visite a coïncidé avec le déplacement d'une délégation de 40 entreprises organisé par le MEDEF et BPI France, auquel il a été largement associé. M. Dubost est ainsi intervenu à l'occasion de plusieurs rencontres :

- Au niveau ministériel : M. Aziz Rebbah, Ministre de l'énergie, des mines et de l'environnement ; plusieurs Gouverneurs centraux de la Direction générale des collectivités locales au Ministère de l'intérieur ; M. Khalid Cherkaoui, Secrétaire général du Département de l'équipement, du transport et de la logistique ; M. Fouad Yazough, Ambassadeur, Directeur général des relations bilatérales, au Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger ;
- Au niveau régional : M. Mustapha Bakkoury, Président de la région Casablanca-Settat ;
- Au niveau du secteur privé : M. Mohammed Bachiri, Président par interim, et M. Jalal Charaf, Directeur général délégué, de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

M. Dubost a également participé à trois événements :

- Futur.e.s in Africa, organisé dans le cadre de la coopération nouée entre les régions Ile-de-France et Casablanca-Settat, qui vise à connecter le système numérique français et marocain et plus largement africain, et à promouvoir l'innovation au service des territoires durables ;
- Séminaire sur le thème « La transition vers des villes durables : une ambition africaine » organisé par l'Ambassade de France et le Conseil économique, social et environnemental marocain, le 30 octobre à Casablanca, dans la perspective du Sommet Afrique-France 2020 ;
- Pollutec Maroc dans le cadre duquel 30 entreprises françaises ont été exposées sur le Pavillon France, monté par Business France.

Le portail internet du Sommet est <https://sommetafriquefrance2020.org/>

► laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Affaires à suivre



Le Maroc se hisse à la 53^{ème} place du classement Doing Business 2020 et gagne 7 places par rapport à 2019. Le Royaume obtient la note de 73,4 sur 100, contre 71,7 l'année précédente. Le Maroc se place désormais au 3^{ème} rang dans le monde arabe et au 1^{er} en Afrique du Nord. Cette amélioration générale cache cependant de moins bonnes performances que l'année dernière en termes de « création d'entreprise » (43^{ème} contre 34^{ème}) et d'obtention de prêts (116^{ème} contre 112^{ème}). ►► **Le Maroc et le Royaume-Uni signent un accord-cadre d'association.** Les deux pays ont signé le 27 octobre un accord d'association qui rétablira, quand le Royaume-Uni quittera officiellement l'UE, l'ensemble des avantages qu'ils s'accordaient mutuellement dans le cadre de l'Accord d'Association Maroc-Union Européenne. Cet accord est complété par une déclaration politique et deux accords sous forme d'échange de lettres portant sur un mécanisme de règlement des différends et sur l'accès au marché britannique de l'ensemble des produits issus de la région du Sahara marocain. Pour l'heure, les relations économiques bilatérales sont toujours régies par l'accord d'association Maroc - UE.

►►► **Trois nouvelles usines d'industrie aéronautique inaugurées à Casablanca, dont une française.** Le ministre de l'Industrie, Moulay Hafid Elalamy, a inauguré les nouvelles usines de la Société d'Etude et de Fabrication des Outillages Aéronautiques (EFOA, groupe We Are), de Tacaero (Etats-Unis) et ezip (Canada). L'usine d'EFOA a mobilisé un investissement de 50 M MAD et a permis la création de 55 postes d'emplois directs. La création de ce site fait suite à la signature d'un mémorandum entre l'EFOA et l'Office National des Aéroports en octobre 2018.